

Politique de Coopération au Développement du Japon pour le Burkina Faso

Septembre 2024

1. Objectifs Visés par l'Aide au Développement au Burkina Faso

- (1) Le Burkina Faso est un pays continental de la région sahélienne, situé aux sources du fleuve Volta. L'agriculture, à laquelle près de 80 % de la population est employée, représente environ 30 % du produit intérieur brut du pays. Par ailleurs, le Burkina Faso recèle un potentiel en tant que fournisseur de ressources minérales, notamment l'or et le manganèse. Le pays partage des frontières avec plusieurs États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et, à ce titre, le renforcement de la paix et de la stabilité au Burkina Faso revêt une importance cruciale pour la stabilité de l'ensemble de la région, qui demeure confrontée à des défis multidimensionnels sahéliennes.
- (2) S'agissant des relations avec le Japon, la relation diplomatique avec Burkina Faso a été établie en 1960 (alors que le pays était la République de Haute-Volta). Certaines entreprises japonaises s'intéressent au potentiel de l'économie burkinabè comme source d'approvisionnement en sésame et en coton, ainsi que comme marché pour les produits japonais, notamment les automobiles, les deux-roues et les engins lourds destinés à l'extraction minière.
- (3) En revanche, le pays subit des attaques terroristes récurrentes, en particulier dans les zones frontalières avec les pays voisins ce qui a entraîné l'apparition de personnes déplacées internes (PDI). Dans ce contexte, en avril 2023, le Président a proclamé l'état d'urgence (couvrant 8 régions et 22 provinces) et promulgué des mesures de mobilisation générale et de vigilance. En outre, du fait du changement climatique, le Burkina Faso est exposé à des épisodes de sécheresse et d'inondations de plus en plus fréquents et intenses. Les cultures de rente, telles que le coton, sont sensibles à la volatilité des cours internationaux, ce qui fragilise les revenus des exploitants agricoles.
- (4) Face à cette situation, le Gouvernement burkinabè a adopté le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), qui a comme priorités : i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégralité territoriale ; ii) répondre à la crise humanitaire ; iii) refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ; et iv) œuvrer

à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale, tout en poursuivant le développement économique et social. En matière agricole, sous les initiatives du Président du Faso, la réalisation de la souveraineté alimentaire constitue une priorité. Le Gouvernement a par ailleurs rendu l'enseignement de base obligatoire et gratuit du primaire au collège et s'emploie, conformément au Plan Stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement Secondaire (2021-2025), à atteindre la généralisation de l'éducation de base. En outre, afin de surmonter les contraintes logistiques propres à un pays enclavé, le Gouvernement renforce, notamment avec le Ghana et d'autres pays voisins, les efforts visant à améliorer l'approvisionnement en électricité et l'accès logistique.

- (5) En accompagnant ces efforts et en soutenant la stabilité socio-économique du pays, le Japon contribuera au renforcement de la relation bilatérale et, plus largement, à la stabilité du Sahel ; une telle démarche revêt une importance significative.

2. Principes de Base : Renforcement des assises socio-économiques du Burkina Faso et, promotion de la paix et de la stabilité régionales

Le Japon contribuera au renforcement des bases sociales nécessaires au développement économique du Burkina Faso en appuyant le développement de l'agriculture, secteur employant la majorité de la population, et l'amélioration de la qualité de l'éducation. Il apportera également un soutien à l'intégration régionale, notamment par les infrastructures, ainsi qu'une assistance aux réfugiés et aux PDI, afin de promouvoir la paix et la stabilité au niveau régional.

3. Domaines Prioritaires

(1) Développement agricole

Le Japon soutiendra la promotion agricole en diversifiant les spéculations – en tenant compte des perspectives d'exportation – et en créant davantage de valeur ajoutée, de manière à contribuer à l'augmentation des revenus de la majorité de la population et à la réalisation de la sécurité alimentaire. À cet effet, il appuiera à la fois l'adaptation aux effets du changement climatique, notamment face aux sécheresses, et l'amélioration de la nutrition dans le cadre d'Initiative pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique (IFNA).

(2) Amélioration de la qualité de l'éducation

Le Japon œuvrera à l'amélioration de l'environnement éducatif afin de répondre à la forte hausse des effectifs au primaire et au faible taux de transition vers le secondaire, contribuant ainsi à l'achèvement universel de l'éducation de base à l'échelle nationale.

(3) Promotion de l'intégration économique régionale

Pour qu'un pays enclavé comme le Burkina Faso connaisse une croissance stable, il est essentiel de favoriser la libre circulation des personnes et des biens, de renforcer l'intégration économique avec les pays voisins membres de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et d'en faire un levier de développement économique et social régional. À cette fin, le Japon mettra en œuvre des actions – notamment en matière d'infrastructures – propices à l'approfondissement de l'intégration économique régionale.

(4) Paix et stabilité

Dans un contexte d'instabilité croissante au Sahel, il est primordial de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, y compris au Burkina Faso, en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en soutenant l'appropriation africaine des processus de prévention et de résolution des crises. Dans cette optique, le Japon, en coordination avec les autorités de transition et les organisations internationales, apportera, outre une assistance aux PDI et aux communautés hôtes, une coopération visant à renforcer l'administration locale.

4. Points à prendre en compte

- (1) Au Burkina Faso, des attaques terroristes se poursuivent, en particulier dans les zones frontalières. En avril 2023, ont été proclamés l'état d'urgence (couvrant 8 régions et 22 provinces) ainsi que des mesures de mobilisation générale et de vigilance. Compte tenu de ces circonstances, et du niveau élevé d'alerte sécuritaire maintenu en 2025 pour les déplacements au Burkina Faso, la mise en œuvre des projets devra se faire avec la plus grande prudence au regard de la situation sécuritaire, et être, en principe, limitée à la capitale Ouagadougou et à ses environs.
- (2) Du point de vue d'une gestion stratégique du budget d'APD du Japon, il conviendra de suivre l'évolution des maîtres d'ouvrage des projets de développement menés par des pays tiers, d'examiner le cas échéant des combinaisons de schémas et de modalités d'intervention différents, et, de manière générale, de veiller à une formulation plus stratégique des projets afin d'optimiser les effets de développement.

Annex : Plan d'opération à moyen terme pour le Burkina Faso